

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paulin, comté de Maskinongé, P.Q., tenue sans public, au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, conformément à la résolution numéro 305-12-2000, ce vingt-neuvième jour de mars deux mille vingt-et-un à 20 h 00 et à laquelle sont présents, Monsieur le maire Claude Frappier et les conseillers :

- Madame Claire Boucher
- Monsieur André St-Louis
- Monsieur Jacques Frappier
- Monsieur Mario Lessard

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Le secrétaire-trésorier, monsieur Ghislain Lemay, est aussi présent.

Participe, aussi à la séance monsieur Gilles Bergeron, inspecteur municipal.

Comme la séance a lieu à huis clos, il n'y a pas de public.

La séance extraordinaire a été convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier et les sujets à l'ordre du jour sont :

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Ouverture de la séance

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2.1

3. TRANSPORT

- 3.1 Dossier réfection chemin du Bout-du-Monde
- 3.2 Entente achat traceuse de lignes
- 3.3 Balayage de rues

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY)
 - Élaboration du plan directeur de l'eau
- 4.2 Mai – Mois de l'arbre et des forêts
 - Projet pour l'obtention de plants d'arbres
- 4.3 Caractérisation des milieux humides et hydriques de la MRC
- 4.4 Date d'ouverture :
 - Ecocentre
 - Bloc sanitaire 4 Coins

5. SANTÉ ET BIEN ÊTRE DES CITOYENS

5.1 Dossier immeuble acquis de la Fabrique

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

6.1

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1

8. PAROLE AU PUBLIC

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil municipal sont présents. Chacun renonce à l'avis de convocation et accepte de traiter d'autres sujets que ceux prévus audit avis, le tout conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution 97-03-2021

Ouverture de la séance, par monsieur le maire, à 20 h 00.

Pour cette séance, les membres du conseil municipal sont réunis au lieu ordinaire des séances, mais sans public (huis clos) mais dans le respect des règles demandées, par la Santé publique.

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur André St-Louis, et il est résolu que la séance extraordinaire, soit ouverte, et comme chacun des membres a renoncé à l'avis de convocation, que le point suivant soit ajouté :

Demande de soumission publique **- Entretien des chemins en hiver.**

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE AXE 3 MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION

Résolution no 98-03-2021

ATTENDU QUE le ministère des Transports, a dans son Programme d'aide à la voirie locale, axe 3 Maintien des infrastructures, le volet : Double vocation, lequel vise à maintenir la fonctionnalité des routes municipales ayant également une vocation d'accès aux ressources forestières ou minières par le versement d'une aide financière supplémentaire;

ATTENDU QUE le chemin du Bout-du-Monde, situé dans la municipalité de Saint-Paulin, est devenu un chemin à double vocation, depuis que le ministère des Transports a émis une limitation de poids, sur le pont Allard, lequel se trouve sur la route 349, et traverse la rivière du Loup, dans les limites des municipalités de Saint-Alexis-des-Monts et de Saint-Paulin;

ATTENDU QU'à cause de cette limitation, les transporteurs, empruntent, le rang Baril (Saint-Alexis-des-Monts), le rang Waterloo (Sainte-Angèle-

de-Prémont) puis le chemin du Bout-du-Monde (Partie Sainte-Angèle-de-Prémont, partie Saint-Paulin), pour finalement reprendre la route 349;

ATTENDU QUE les critères du volet : Double vocation pour l'entretien de ce chemin sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Saint-Paulin, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent le chemin à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année 2020.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLlicitÉS	LONGUEUR À COMPENSER (km)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMION CHARGÉS/AN
Chemin du Bout-du-Monde	2.09 km	Bois	+ de 1000

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par monsieur Mario Lessard, et il est résolu :

DE DEMANDER au ministère des Transports, une aide financière pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnés et ce, sur une longueur totale de 2,09 km.

=====
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS
CHEMIN DU BOUT-DU-MONDE
DEMANDE DE SUBVENTION VOLET ACCÉLÉRATION DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
RÉFÉRENCE : P18-1140-00**

Résolution no 99-03-2021

Il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par monsieur André St-Louis, et il est résolu d'accepter l'offre de services professionnels, datée du 24 mars 2021, fournie par GéniciCité, et signée par François Thibodeau ing., concernant le chemin du Bout-du-Monde.

L'offre de service se résume comme suit :

1. **Activités du mandat** :

La Municipalité de Saint-Paulin désire faire la réfection du Chemin du Bout-du-Monde et a besoin d'une subvention pour la réalisation de ce projet. Le volet Accélération du MTQ s'applique dans ce cas, et une demande en ligne peut être faite.

Les activités suivantes sont incluses au mandat pour les services d'ingénierie de ce projet :

- Remplir le formulaire de demande;
- La mise à jour des plans et devis de construction (enlever les parties déjà construites, mettre à jour le devis avec les nouvelles normes);
- La préparation des documents techniques et économiques justifiant les travaux de voirie et de remplacement des ponceaux;
- L'estimation détaillée du coût des travaux mise à jour sous forme de bordereau pour le calcul de l'aide financière.

2. **Proposition d'honoraires :**

Nous proposons les honoraires suivants pour la réalisation de ce mandat (taxes en sus) :

Demande de subvention en ligne et mise à jour des documents : 5 900\$

TOTAL (taxes en sus) : 5 900\$

(Note : Faisait partie de l'offre de services approuvée par la résolution no 229-09-2018).

3. **Services exclus de la proposition :**

Les services et activités suivants sont exclus de la présente proposition :

- Étude géotechnique et sondages;
- Arpentage légal et autres frais légaux (acquisition de servitudes);
- Gestion des appels d'offres sur SEAO, incluant publication sur SEAO, réponses aux questions des soumissionnaires, addendas si requis, présence lors de l'ouverture des soumissions, analyse des soumissions et recommandations (**1 500\$ en plus si requis**).

4. **Échéancier et biens livrables :**

Les biens livrables consisteront en un (1) copie papier et une copie électronique des documents suivants :

- Formulaire de demande;
- Plans et devis pour la demande;
- Justifications requises pour la demande;
- Estimation détaillée sous forme de bordereau.

L'ensemble des activités du mandat sera complété dans un délai de deux (2) semaines suit à la confirmation du mandat.

=====
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ACHAT CONJOINT D'UNE TRACEUSE DE LIGNES
ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE CHARETTE, SAINT-BARNABÉ ET
SAINT-PAULIN
SIGNATURE DE L'ENTENTE**

Résolution no 100-03-2021

Considérant que le Conseil municipal, par l'adoption de la résolution no 90-03-2021, lors de sa séance d'ajournement du 11 mars 2021, a accepté d'acheter conjointement avec les municipalités de Charette et de Saint-Barnabé, une traceuse de lignes (machine à peinture);

Pour ce motif, il est proposé par monsieur André St-Louis, appuyé par madame Claire Boucher, et il est résolu :

- Que ce Conseil accepte l'entente relative à l'achat et au partage des dépenses et d'entretien pour une traceuse de lignes pour le service des travaux publics des municipalités de Charette, Saint-Barnabé et Saint-Paulin;
- Que monsieur Claude Frappier, maire et monsieur Ghislain Lemay, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Paulin.

=====
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BALAYAGE DES RUES

Résolution no 101-03-2021

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur Jacques Frappier, et il est résolu de procéder comme suit pour le balayage des rues :

- Le balayage des rues des périmètres urbains sera effectué par H.P. Terrassement inc., 705, Route 153, Saint-Tite (Québec) G0X 3H0, en même temps et au même taux horaire pour le balai mécanique que les municipalités de Charette et de Saint-Élie-de-Caxton, soit 115\$, taxes applicables en sus.
- Les autres rues pavées seront balayées par le personnel municipal avec l'équipement municipal disponible.

=====
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE DE SOUMISSION PUBLIQUE
ENTRETIEN DES CHEMINS EN HIVER**

Résolution no 102-03-2021

Considérant que le contrat pour l'entretien des chemins en hiver, se termine avec la saison hivernale 2020-2021;

Pour ce motif, il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par monsieur André St-Louis, et il est résolu que des soumissions publiques pour l'entretien des chemins en hiver, soient demandées avec les options, pour une saison, pour trois saisons, pour cinq saisons et une saison avec tacite reconduction.

L'avis sera publié dans Système électronique d'appels d'offres (SEAO) et dans le journal Le Nouvelliste.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES DU LOUP ET DES YAMACHICHE (OBVRLY) ÉLABORATION DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU DE LA MUNICIPALITÉ RENCONTRE DE TRAVAIL

Comme convenu par la résolution no 91-03-2021, adoptée lors de la séance d'ajournement du 18 mars 2021, l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) tiendra une rencontre par visioconférence vendredi 9 avril 2021, à 9h00, pour l'élaboration du plan directeur de l'eau de la municipalité.

Les membres du Conseil disponibles et intéressés à participer à cette rencontre n'ont qu'à aviser l'administration municipale.

***ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA VALLÉE DU ST-MAURICE* MAI, MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS 2021 ACTIVITÉS ET DEMANDE DE PLANTS**

Résolution no 103-03-2021

Considérant que cette année encore, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) organise, en collaboration avec l'*Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice* (AFVSM), le *Mois de l'arbre et des forêts 2021* qui se déroulera tout au long du mois de mai 2021;

Considérant que pour la tenue de diverses activités, des plants d'arbres sont offerts gratuitement par le Ministère;

Considérant que la Municipalité de Saint-Paulin compte tenir des activités durant le *Mois de l'arbre et des forêts 2021* ;

Après discussion, il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par monsieur Mario Lessard, et il est résolu que la Municipalité de Saint-Paulin tienne diverses activités durant le *Mois de l'arbre et des forêts 2021*.

Les activités proposées sont de façon non limitative :

- Distribution d'arbres aux citoyens de la Municipalité;

- Plantation ciblée d'arbres principalement sur des terrains municipaux;
- Sensibilisation des citoyens dans les différents médias municipaux.

Que la Municipalité de Saint-Paulin s'engage à :

- Utiliser et distribuer gratuitement les plants fournis à des fins éducatives;
- Prendre entièrement à sa charge la livraison des plants à partir de la pépinière de Grandes-Piles, le mercredi 12 mai 2021, à l'heure convenue;
- Préciser lors de la promotion et de la distribution que les plants sont fournis gratuitement par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);
- Retourner les sacs tissés (en polypropylène) au bureau de *l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice*, au plus tard deux semaines après la tenue du projet. Après le 14 juin 2021, chaque sac tissé manquant sera facturé à la Municipalité au montant de 1 \$. Les autres sacs en plastiques ne sont pas repris.
- Assurer l'entretien des plants;
- Respecter les consignes sanitaires en vigueur et remplir le formulaire d'engagement requis.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Ghislain Lemay, soit autorisé à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paulin.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CARACTÉRISATION DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES
ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS
DE GROUPE SYNERGIS (DOSSIER 21-0170)**

Résolution 104-03-2021

Il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par monsieur André St-Louis, et il est résolu :

Que ce Conseil accepte l'offre de services professionnels de Groupe Synergis, datée du 25 mars 2021, et signée par Geneviève Boisjoli, biologiste | Directrice de projets, pour validation de milieux humides de trois (3) secteurs de la municipalité de Saint-Paulin :

Secteur	Coût
Secteur la Robine	950,00 \$
Secteur Canton de la Rivière	1075,00 \$
Secteur Allumettes	1595,00 \$
<i>Planification et inventaire terrain sous-total</i>	<i>3 620,00 \$</i>
<i>Livrable Option 2 sous-total pour 3 secteurs</i>	<i>5 100,00 \$</i>
Total des coûts pour 3 secteurs avec rapport complet	8 720,00 \$,

Les taxes applicables sont en sus.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARACTÉRISATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES
MODE DE PARTAGE DES COÛTS

Résolution no 105-03-2021

Considérant que la municipalité de Saint-Paulin veut faire faire la caractérisation des milieux humides dans trois (3) secteurs :

- Secteur du Canton de la Rivière
(Concept Éco Plein Air le Baluchon inc. a/s de Monsieur Louis Lessard).
- Développement domiciliaire secteur du chemin de la Robine / chemin des Pins
(Monsieur Gilles Brodeur).
- Développement chemin des Allumettes
(9116-3360 Québec inc., a/s Monsieur Frédéric Tremblay);

Considérant que les principaux concernés par les trois secteurs projetés, soit messieurs Louis Lessard, Gilles Brodeur et Frédéric Tremblay, ont été rencontrés le 10 mars 2021, par le maire, le directeur général et l'inspecteur municipal;

Considérant qu'une offre de services professionnels a été demandée ;

Considérant que monsieur le maire a communiqué le 29 mars 2021, avec les responsables des trois (3) secteurs pour les informer des coûts et d'un possible mode de partage des coûts;

Considérant que les trois (3) responsables acceptent de faire faire une caractérisation de leur secteur respectif;

Après discussion, il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par monsieur André St-Louis, et il est résolu que le mode de répartition des coûts pour faire faire la caractérisation des trois (3) secteurs ci-dessus énumérés soit le suivant :

COÛT POUR LA CARACTÉRISATION DES TROIS SECTEURS

Étape 1 : Planification et inventaire terrain

Secteur La Robine	950,00 \$
Secteur Canton-de-la-Rivière	1 075,00 \$
Secteur Allumettes	1 595,00 \$
Sous-total	3 620,00 \$

Étape 2 : Livrable

Rédaction du rapport d'étude	3 050,00 \$
Ajout pour chaque secteur additionnel	1 025,00 \$
Ajout pour chaque secteur additionnel	1 025,00 \$
Sous-total	5 100,00 \$
Total	8 720,00 \$

Répartition des coûts :

Subvention MRC de Maskinongé	2 000,00 \$
Part de la municipalité de Saint-Paulin	2 000,00 \$

Part des promoteurs (Répartition par secteur)	
Secteur La Robine	1 434,41 \$
Secteur Canton-de-la-Rivière	1 502,06 \$
Secteur Allumettes	1 783,53 \$
Total	8 720,00 \$

Note : Les taxes nettes s'ajouteront à ces montants.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DATE DE RÉOUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE MUNICIPAL ET DU BLOC SANITAIRE DU 4 COINS

Résolution no 106-03-2021

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur Jacques Frappier, et il est résolu que l'écocentre municipal ainsi que le bloc sanitaire du 4 Coins, soient rouverts pour 2021, à partir de samedi 1^{er} mai.

L'écocentre municipal sera rouvert à la même fréquence et aux mêmes conditions, que l'an passé.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SANTÉ ET BIEN ÊTRE DES CITOYENS

Monsieur Mario Lessard, conseiller répondant de ce secteur, fait part d'un courriel, en date du 25 mars 2021, de madame Karine Langlais, conseillère en développement local et durable à la Société d'aide au développement des collectivités de la MRC de Maskinongé, à l'effet que la SADC prendra à sa charge les coûts des deux premières étapes du consultant Multi-Énergie Best inc., lesquels s'élèvent à 2 750\$, taxes en sus, dans le dossier de la modification du système de chauffage centralisé de l'église acquise de la Fabrique. (Référence résolution no 93-03-2021, adoptée lors de la séance d'ajournement du 18 mars 2021).

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Il n'y a aucun sujet.

LOISIRS ET CULTURE

Il n'y a aucun sujet.

PAROLE AU PUBLIC

La séance s'est tenue sans public.

Aucune demande n'a été reçue.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 107-03-2021

Il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par monsieur André St-Louis, et il est résolu que la séance soit levée 20 h 09.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé : _____ maire

Signé : _____ secrétaire-trésorier

Je, Claude Frappier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé : _____ *maire*